



**Résumé des commentaires et des résultats  
du  
processus de consultation de l'industrie  
pour**

**Étude longitudinale de traumatismes liés au stress  
opérationnel (TSOs)**

**Demande de renseignements  
M7594-17141/B**

## **Table des matières**

1. Introduction
2. Besoin
3. Processus d'engagement de l'industrie
4. Aperçu général de la rétroaction découlant du processus de participation de l'industrie
5. Résumé de la rétroaction et des résultats
6. Conclusion

## 1. Introduction

Le 14 octobre 2016, TPSGC a publié une demande de renseignements (DDR) sur le Services électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) afin d'obtenir la participation de l'industrie et le milieu universitaire (« Participants ») pour le compte de Gendarmerie royale du Canada (GRC). Dans le cadre de cette participation, on a demandé aux participants de fournir une réponse écrite à des questions liées tant aux aspects techniques des travaux qui seront entrepris qu'à la stratégie d'approvisionnement. Une ébauche de la demande de propositions (DP) a été fournie; elle comprenait l'Énoncé des travaux, les critères d'évaluation et la méthode de sélection.

La participation de l'industrie visait trois objectifs :

- a) fournir à participants des renseignements généraux au sujet du besoin;
- b) demander de la rétroaction aux participants au sujet de leur capacité à répondre au besoin en se fondant sur l'ébauche de la demande de proposition;
- c) consulter les participants au sujet des façons d'améliorer l'invitation à soumissionner et d'accroître l'accessibilité et l'équité pour tous les fournisseurs éventuels.

Les participants étaient invités à poser des questions et à fournir des commentaires dans le but d'obtenir de la rétroaction pouvant être incorporée dans le document d'invitation à soumissionner, afin de créer un marché équitable et transparent pour les fournisseurs, d'améliorer la concurrence et d'offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

La publication du présent document et de la DP subséquente met fin au processus de participation de l'industrie. Les renseignements recueillis dans le cadre de ce processus ont été pris en compte pour finaliser la stratégie d'approvisionnement, qui devrait répondre aux besoins du gouvernement du Canada et être conforme aux pratiques normalisées de l'industrie.

## 2. Besoin

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est à la recherche d'identifier ou psychologiques et physiologiques des marqueurs pour élaborer les traumatismes et les facteurs de stress des troubles connexes afin d'élaborer des plans à long terme pour soutenir la santé mentale dans l'ensemble de ses membres.

Les objectifs du projet de contrat sont de deux ordres :

- Enquêter et déterminer les vulnérabilités et résiliences (p. ex., physiologiques et psychologiques ou marqueurs) pour l'OSI au sein de la GRC; et,
- Fournir de solides données empiriques qui permettront l'élaboration d'interventions fondées sur des données probantes afin de protéger les membres réguliers de la santé mentale.

Les travaux seront initialement réalisés avec les cadets au Centre de formation de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Regina (Saskatchewan). Les cadets sont des personnes en formation pour devenir des agents de la paix à temps plein. Seuls les cadets qui réussissent le programme de formation d'une durée de six (6) mois seront invités à se joindre à la GRC à titre de membres. Les cadets seront recrutés par l'entrepreneur, étant entendu qu'ils devront continuer de participer à l'étude pendant cinq (5) après être devenus membres de la GRC. Les cadets qui ne réussissent pas le programme de formation ne participeront plus à l'étude.

### 3. Processus d'engagement de l'industrie

<b>Période d'engagement de l'industrie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage de la demande de renseignements (DDR) : 17 octobre 2016</li> <li>• Date limite des réponses à la LI : 16 novembre 2016</li> <li>• Publication du résumé des commentaires et des résultats : 1 Mars 2017</li> <li>• Publication de la demande de propositions : Été, 2017</li> </ul>
<b>Participants</b>	<p>Trois entreprises ont répondu à la DDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carleton University</li> <li>• Morneau-Shepell</li> <li>• University of Regina</li> </ul>

### 4. Aperçu général de la rétroaction découlant du processus de participation de l'industrie

Le processus de consultation a permis aux participants de participer au processus d'approvisionnement en formulant des commentaires, des questions et des recommandations en vue de l'améliorer l'ébauche de la DP, de même que d'obtenir des précisions sur les questions techniques.

Les participants ont fourni de précieux commentaires sur les détails techniques de la demande de propositions ainsi que sur la stratégie d'approvisionnement proposée. Le Canada a modifié certaines exigences afin de résoudre les questions techniques et apporté certains changements à la demande de propositions afin de traiter les principaux problèmes soulevés par les participants. La demande de propositions définitive offre une meilleure description des exigences relatives aux capacités techniques disponibles dans l'industrie.

Ce document résume les commentaires reçus au cours du processus d'engagement et les résultats découlant réfléchis dans la DP. Ces renseignements peuvent changer en raison de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et de la détermination des exigences en matière de sécurité que la GRC doit remplir avant la demande de propositions finale.

### 5. Résumé de la rétroaction et des résultats

Vous trouverez ci-après les questions posées dans la lettre d'intérêt et les réponses obtenues de l'industrie. L'industrie n'a pas répondu à toutes les questions posées par le Canada; et les réponses obtenues ne témoignaient pas systématiquement d'un conflit. Les questions administratives ont été supprimées.

En outre, un seul fournisseur, l'Université Carleton, a indiqué qu'il ne participerait pas aux réunions ni ne soumettrait de proposition, mais qu'il répondrait à certaines questions qui figurent ci-dessous. Leur intérêt était de s'associer à une autre organisation à titre de sous-traitant.

SECTION 1 : Généralités	
<b>1.2</b>	<b><i>S'il vous plaît, fournir les faits essentiels prouvant votre intérêt et votre capacité à satisfaire aux exigences.</i></b>
<b>Participants</b>	Dans la plupart des cas, les participants sont actuellement capables de respecter ou de dépasser les exigences de soumission avec les moyens existants, à quelques exceptions près, qui figurent dans les sections qui suivent.
<b>1.3</b>	<b><i>Les membres peuvent faire l'objet d'un déploiement dans l'ensemble du Canada. Comme des évaluations annuelles seront requises, possédez-vous la capacité d'effectuer les évaluations au lieu de travail des participants à l'étude? Pouvez-vous offrir les services nécessaires partout au pays? Aurez-vous recours à des sous-traitants, à des déplacements ou encore devrez-vous établir une coentreprise ou un consortium pour réaliser les travaux?</i></b>
<b>Participants</b>	Deux participants ont indiqué qu'ils seraient soutenus par des partenaires externes, soit par l'intermédiaire d'une coentreprise, soit d'un groupe d'universitaires diversifié.
<b>1.4</b>	<b><i>Disposez-vous des infrastructures de recherches nécessaires (ressources humaines, structure physique) pour réaliser la collecte initiale des données sur les cadets qui devraient prendre de 24 à 30 mois?</i></b>
<b>Participants</b>	Tous les participants ont indiqué qu'ils disposaient de l'infrastructure recherches nécessaire pour mener à bien les travaux.
<b>1.5</b>	<b><i>Pouvez-vous offrir des services dans les deux langues officielles?</i></b>
<b>Participants</b>	Tous les participants ont indiqué qu'ils pouvaient fournir des services bilingues.

SECTION 2 : Énoncé des travaux	
<b>2.1</b>	<b><i>Est-ce qu'il y a des aspects de l'énoncé des travaux qui ne sont pas clairs?</i></b>
<b>Participants</b>	Les points suivants sont mentionnés : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veuillez préciser ce qui suit : calendrier pour le début de la première évaluation, précisément 60 jours après l'attribution d'un contrat ou dans les 60 jours suivant la date à laquelle le chargé de projet a approuvé une proposition détaillée.</li> <li>2. Nous suggérons que les évaluations contemporaines incluent des télé-évaluations qui seraient plus efficaces et rentables, mais aussi plus commodes pour les participants, augmentant ainsi la probabilité de participation.</li> <li>3. Veuillez préciser si les participants seront rémunérés de quelques façons que ce soit, directement ou indirectement pour leur participation.</li> </ol>

<b>Résultat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les évaluations initiales des cadets seront effectuées en fonction du calendrier déterminé dans la proposition de l'entrepreneur. On s'attend à ce que cela se produise dans les 60 jours suivant la réunion de lancement du projet.</li> <li>2. Les télé-évaluations ou plus précisément les thérapies cognitivo-comportementales en ligne ont été largement utilisées au Royaume-Uni et en Australie, et elles prennent de plus en plus de l'importance au Canada. Cette approche serait appuyée.</li> <li>3. L'indemnisation ne sera pas fournie directement par la GRC;</li> </ol>
<b>2.2</b>	<b><i>Les échéances de livraison décrites dans l'énoncé des travaux sont-elles raisonnables?</i></b>
<b>Participants</b>	Dans l'ensemble, les délais de livraison proposés dans l'énoncé des travaux étaient raisonnables.
<b>Résultat</b>	Soumissionnaires doivent déterminer les délais de livraison dans leur proposition. Les dates de livraison indiquées dans l'énoncé des travaux ne sont que des estimations. La solution proposée par le soumissionnaire déterminera les dates de livraison et les délais pour les services.
<b>2.3</b>	<b><i>L'énoncé des travaux comporte-t-il suffisamment de renseignements pour que les soumissionnaires présentent une soumission de qualité?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant aimerait obtenir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Les stratégies et les programmes de la GRC en matière d'absences, de présence et d'invalidité de courte durée, concernant la santé mentale.</li> <li>b) Des renseignements et des données sur les taux d'incidence, les rapports internes sur les incidents traumatiques de santé et de sécurité au travail, et les enquêtes connexes seraient utiles. Ce sont des composantes essentielles au plan d'étude en ce qui a trait aux troubles de stress post-traumatique (TSPT).</li> <li>c) Comprendre les relations possibles entre les jeux de données internes serait bénéfique.</li> <li>d) Obtenir des détails sur la batterie de tests psychologiques effectués sur les recrues et la façon dont les résultats sont utilisés.</li> <li>e) Quels sont les outils utilisés pour évaluer et surveiller la charge de stress perçue par les membres, leurs capacités d'adaptation et l'exposition aux événements traumatisants?</li> <li>f) Taux de recrutement et d'achèvement des cadets.</li> <li>g) Quelle est la proportion des cadets qui deviennent des membres réguliers?</li> <li>h) Quel est le taux de retraite? Est-ce que le nombre de membres augmente?</li> <li>i) Peut-on envisager l'inclusion de membres réguliers?</li> </ol> <p>Un deuxième participant a demandé si la GRC avait d'autres moyens de compenser les efforts de participation (autres que financiers). Comment comptez-vous vous assurer que la participation ne coûte rien aux participants?</p>
<b>Résultat</b>	Pour les points a) à c) :

	<p>Le Canada fournira les deux documents suivants à l'appui de la demande de propositions (DP) finale publiée : 1) le Rapport annuel 2015 sur le rendement de la GRC sur la santé et la sécurité au travail; 2) un cadre de gestion des invalidités et des mesures d'adaptation de la GRC, en plus des politiques de la GRC énoncées à la section 4.3 de l'énoncé des travaux et, 3) les politiques de la GRC indiquées à la section 4.3 de l'énoncé des travaux.</p> <p>d) Le Canada utilise l'inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota.</p> <p>e) Pour le moment, aucun outil n'est utilisé pour évaluer ou surveiller cette information.</p> <p>f) L'attrition des cadets est d'environ 12 % par année.</p> <p>g) Sur les 1 100 cadets qui passent par l'École de la GRC, environ 88 % d'entre eux réussissent à devenir membres à part entière.</p> <p>h) La portée des travaux proposés ne porte que sur les cinq premières années de service; le taux de retraite n'est donc pas pertinent. Les résultats d'attrition sont d'environ 3,3 % des membres quittant la force au cours des cinq premières années de service (0 à 5 ans) après la formation.</p> <p>i) La collecte de données auprès de membres actuels ne relève pas de la présente étude et elle ne sera pas prise en considération.</p> <p>Les tests psychologiques existants effectués dans le cadre du processus de recrutement sont considérés comme des dossiers médicaux privés et ne peuvent être divulgués. Le futur entrepreneur sera chargé de déterminer le type, la quantité et la qualité des tests, et de mener ses propres tests. Il est recommandé que les soumissionnaires, dans leur DP finale, tiennent compte de la justification des éléments inclus dans leur proposition de recherche.</p> <p>La GRC n'rémunérera pas directement ou indirectement les participants.</p>
<p><b>2.4</b></p>	<p><b><i>Quels renseignements supplémentaires, le cas échéant, devraient figurer dans l'énoncé des travaux?</i></b></p>
<p><b><i>Participants</i></b></p>	<p>Deux participants ont indiqué qu'ils pourraient commencer à travailler dans le cadre du contrat dans le mois suivant l'attribution du contrat.</p>
<p><b>2.5</b></p>	<p><b><i>Selon vos recherches ou votre expérience, quel est le pourcentage de personnes prêtes à a) participer à une étude sur la santé mentale; b) participer à une étude sur la santé mentale qui s'échelonne sur cinq ans; et c) participer à une étude qui requiert une auto-évaluation des participants selon un horaire prédéterminé?</i></b></p>
<p><b><i>Participant</i></b></p>	<p>Un participant a indiqué ce qui suit :</p> <p>Étude sur la santé mentale : 30 %</p> <p>Étude sur la santé mentale de cinq ans : 25 %</p> <p>Étude sur la santé mentale avec des auto-évaluations : 20 %</p> <p>Un deuxième participant a indiqué que l'estimation de la participation initiale dépasserait 75 %.</p>
<p><b>2.6</b></p>	<p><b><i>Le nombre minimal de participants inscrit dans l'énoncé des travaux sera-t-il suffisant pour obtenir des données statistiquement valables?</i></b></p>

<b>Participant</b>	<p>Un participant a indiqué que le nombre minimum de participants est faible; ils auraient augmenté la confiance si la participation minimale était de 450 (groupes témoin/expérimental de 225 participants chacun) au lieu de 350, et si le recrutement était de 1 400 participants au lieu de 960.</p> <p>Un deuxième participant a indiqué que le nombre déterminé de participants semblait suffisant pour détecter des effets statistiquement significatifs en fonction des paramètres qui sont définis dans l'énoncé des travaux (EDT) et avec les mises en garde statistiques normales; à cet égard, il existe une variété de techniques analytiques qui ont chacune des hypothèses sous-jacentes différentes, et lorsque les tests de sous-hypothèses augmentent, l'augmentation de la taille de l'échantillon est alors requise.</p>
<b>Résultat</b>	Le nombre minimal de participation restera inchangé.
<b>2.7</b>	<p><b><i>Avez-vous eu recours à des appareils d'enregistrement dans le cadre d'autres projets ou circonstances? Sur une échelle de 1 à 5 (5 étant « très élevé »), quel est votre niveau de confort en ce qui concerne : l'évaluation et le choix d'un appareil d'enregistrement de paramètres physiologiques; l'utilisation des réponses provenant d'un appareil d'enregistrement de paramètres physiologiques; et traduire ces analyses en mesures ou en décisions concrètes?</i></b></p>
<b>Participant</b>	<p>Deux participants ont indiqué un 5 sur 5 dans la connaissance des dispositifs d'enregistrement physiologique. Un participant avait connaissance de la mesure de la variabilité de fréquence cardiaque, de l'activité électrodermale et de la respiration, et aussi, des moniteurs d'activité et d'électromyographie. Un deuxième participant a noté l'utilisation de dispositifs d'enregistrement physiologique pour réaliser nos recherches psychophysiologiques, cérébrovasculaires et cardiovasculaires pour évaluer le stress physiologique.</p>
<b>2.8</b>	<p><b><i>Si vous utilisez des appareils d'enregistrement de paramètres physiologiques, avez-vous un processus en place pour la collecte et le transfert de données qui protège les données de nature très sensible?</i></b></p>
<b>Participants</b>	<p>Les deux participants ont indiqué qu'ils ont des mécanismes sécuritaires en place pour la collecte et le transfert des renseignements personnels.</p>
<b>2.9</b>	<p><b><i>À quelle fréquence feriez-vous passer un test comportant des mesures psychométriques?</i></b></p>
<b>Participants</b>	<p>Un participant a indiqué qu'ils allaient administrer les tests psychométriques avant la formation à la Division dépôt, immédiatement après la formation, puis annuellement, en même temps que les entrevues d'évaluation. Il a recommandé que le sous-ensemble ciblé de tests psychométriques d'auto-évaluation administré annuellement soit aussi administré mensuellement, sauf pour le mois où l'évaluation annuelle complète est effectuée. Il a recommandé aussi que les participants fournissent un bref journal quotidien concernant leurs humeurs et leurs activités.</p>



	Un autre participant utiliserait les tests psychologiques existants, ainsi que leur logiciel propriétaire en ligne, combinés à des applications de téléphone intelligent sur une base mensuelle et quotidienne, pour les sentiments ou l'humeur.
<b>2.10</b>	<b><i>L'énoncé des travaux indique que les participants à l'étude doivent effectuer des auto-évaluations. La méthode la plus efficace pour recueillir et transmettre les données serait d'avoir recours à un téléphone intelligent, à une tablette ou à un appareil semblable. Puisque les participants n'auront pas d'appareils fournis par la GRC, l'entrepreneur devra traiter cette question dans sa proposition de recherche. Songerez-vous à acheter de tels appareils ou existe-t-il un autre processus ou un autre appareil auquel vous pourriez avoir recours?</i></b>
<b>Participants</b>	Un participant a indiqué qu'ils pourraient fournir des plates-formes technologiques en ligne de pointe et sécurisées qui incluent l'authentification des membres et qui peuvent être utilisées avec les téléphones intelligents. Un autre participant a indiqué qu'ils fourniraient une application téléchargeable gratuite qui peut fonctionner sur n'importe quel dispositif de leur choix, y compris un portail Web, et qu'ils avaient inclus dans le budget l'achat d'un téléphone intelligent pour chaque participant.
<b>2.11</b>	<b><i>Y a-t-il d'autres questions, défis ou recommandations que vous aimerez mentionnés en ce moment concernant l'énoncé des travaux?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant a indiqué qu'ils appuyaient fermement une approche par équipe, utilisant divers universitaires.</p> <p>Un deuxième participant a déclaré qu'une approche épidémiologique des recherches appliquées longitudinales sur la santé en milieu de travail, et axée sur l'exposition aux incidents survenus au travail, ainsi qu'une approche s'appuyant sur l'expertise de spécialistes cliniques en ce qui concerne la mesure et le traitement de blessures de stress opérationnel (BSO), en particulier les TSPT, l'anxiété, la dépression et les dépendances devraient être privilégiées par rapport aux autres options.</p> <p>Le troisième participant a formulé un certain nombre de commentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les agents doivent être testés pendant les périodes de détente et de stress afin d'analyser le risque et la résilience en ce qui concerne les BSO et les TSPT.</li> <li>Les auto-évaluations ne sont pas suffisantes pour détecter les voies de risque et de résilience. Cela doit être combiné à des évaluations réalisées par des chercheurs.</li> <li>Il n'est pas clair s'il y a suffisamment de flexibilité pour recueillir et utiliser des renseignements supplémentaires, en particulier les données organisationnelles et familiales.</li> <li>Préciser - Étant donné que les résultats de l'initiative devraient déboucher sur des plans à long terme visant à soutenir la santé mentale globale, est-ce qu'une partie de ce travail envisage la mise en place d'interventions fondées sur des données probantes <b>pendant le contrat</b> OU la mise en place d'interventions fondées sur des données probantes visant à protéger la santé des membres réguliers <b>après</b> le contrat?</li> <li>Les attentes sont très élevées chez les participants, mais on ne sait pas exactement quelles sont les attentes des groupes expérimental/témoin.</li> </ol>

	<p>f) Pourquoi la GRC pense-t-elle que ce qui est fait actuellement ne fonctionne pas? Une analyse des pratiques actuelles pourrait contribuer à l'élaboration et au perfectionnement de nouvelles pratiques plus efficaces pour les membres de l'organisation.</p>
<b>Résultat</b>	<p>a) L'EDT stipule que les évaluations de base seront achevées (mesures cliniques et d'auto-évaluation). Il existe un certain nombre d'outils normalisés de mesures de l'auto-évaluation qui peuvent être utilisés pour cette étude. Ces outils, s'ils sont utilisés régulièrement, et en conjonction avec les résultats physiologiques, permettraient aux chercheurs de déterminer à la fois les situations de stress et de non-stress. Ces évaluations et ces enregistrements physiologiques doivent se faire régulièrement pendant la durée du projet.</p> <p>b) Le Canada a proposé à la fois des mesures d'auto-évaluation et des évaluations menées par des cliniciens pendant toute la durée du projet. Cependant, dans le cadre de l'exercice de collecte de données, on s'attend à ce que des données physiologiques soient également recueillies.</p> <p>c) Toute autre donnée démographique que le soumissionnaire souhaite recueillir doit être identifiée dans la proposition de recherche et doit être justifiée pour son inclusion. Les données d'organisation peuvent être fournies, dans la mesure du raisonnable. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer les données organisationnelles qu'ils estiment pertinentes pour leur soumission pendant l'étape de la DP de ce processus d'approvisionnement, et non pas dans leur proposition de recherche.</p> <p>d) La portée du projet n'est pas de concevoir des programmes pour la GRC, mais plutôt, que les résultats du projet fourniront des recommandations à la GRC sous la forme de rapports périodiques, ainsi qu'un rapport final à l'organisation. La GRC élaborera les interventions sur la base des rapports et des recommandations de l'entrepreneur.</p> <p>e) Le succès du projet repose sur le respect de principes scientifiques et la conception de l'étude. À ce titre, il faut un groupe expérimental (c.-à-d., les variables qui doivent être manipulées ou le groupe devant recevoir un traitement de la GRC sur la base des recommandations énoncées dans les rapports), et un groupe témoin (c.-à-d., le groupe contre lequel les changements dans le groupe expérimental sont mesurés). Toutefois, aux fins du projet, tous les participants subiront les mêmes évaluations et pratiques menées par l'entrepreneur et, en tant que telles, il n'y aura aucune différence entre les participants et les groupes expérimental/témoin..</p> <p>f) La GRC n'a pas de plan d'atténuation précis en ce qui concerne les TSPT.</p>

<b>SECTION 3 : Confidentialité et sécurité des données</b>	
<b>3.1</b>	<b><i>Le document Conditions générales supplémentaires, 4008, Renseignements personnels, précise des exigences particulières devant être respectées pendant toute la durée du contrat. Seriez-vous en mesure de respecter et/ou de dépasser ces exigences pour garantir la confidentialité des renseignements personnels recueillis, gérés, accédés, utilisés et ultimement éliminés dans le cadre du contrat?</i></b>
<b>Participants</b>	Tous les participants ont indiqué qu'ils pouvaient satisfaire aux conditions 4008.

<b>3.2</b>	<b><i>Quels types de systèmes, de logiciels ou de bases de données vous seront nécessaires pour réaliser les travaux? Avez-vous déjà le logiciel requis?</i></b>
<b>Participants</b>	Un participant a indiqué qu'il possédait des logiciels propriétaires et d'autres logiciels nécessaires à l'exécution du travail, bien qu'une certaine personnalisation de ces logiciels puisse être nécessaire.

<b>SECTION 4 : Critères d'évaluation</b>	
<b>4.3</b>	<b><i>À votre avis, d'autres éléments devraient-ils figurer dans l'évaluation?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant a indiqué que nous devrions inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconnaissance de l'expérience de recherche en santé au travail pour les clients et les partenaires ne dépend pas du nombre de publications à comité de lecture.</li> <li>• Reconnaissance du personnel de soutien autre que les chercheurs principaux dans le cadre de ce mandat de recherche en tant que membres clés de soutien.</li> <li>• Reconnaissance que plus d'un chercheur principal peut mener ce type d'étude. Cet effort ne devrait pas se limiter à un chercheur principal, car il est difficile de trouver une personne qui possède une vaste expérience en épidémiologie et qui est également un praticien expérimenté en BSO/TSPT. Nous proposons un modèle hybride.</li> </ul> <p>Un deuxième participant a indiqué pour C-5, l'expérience collective des membres clés de l'équipe. Les catégories ne s'appliqueraient pas toutes de manière uniforme à chacun des membres de l'équipe interdisciplinaire nécessaire à la conduite du projet. Il serait utile de développer des mesures différentes pour les diverses disciplines ou de restreindre les mesures identifiées aux seuls chercheurs cliniques.</p>
<b>Résultat</b>	<p>Il incombe au soumissionnaire de déterminer et de définir la composition de l'équipe en fonction des critères décrits à l'exigence R-5, Expérience collective de l'équipe. Le Canada a uniquement stipulé qu'il devait y avoir au moins un chercheur principal ou chef de projet.</p> <p>Les mesures les plus importantes sont le nombre d'articles évalués par les pairs, les citations et l'indice <i>h</i> dans le domaine d'étude. Ces mesures sont créées grâce aux recherches et aux articles évalués par des pairs qui en découlent, et démontrent finalement les connaissances dans un domaine d'étude et la reconnaissance du statut d'autorité par d'autres experts dans le domaine. Le Canada est à la recherche d'un chercheur principal ou chef de projet pour gérer le projet et tant que scientifique praticien qui possède une expérience scientifique jumelée à une expérience clinique. Les soumissionnaires peuvent sous-traiter pour acquérir les compétences et l'expérience définies dans les critères d'évaluation.</p>
<b>4.4</b>	<b><i>À votre avis, est-ce qu'il y a des éléments qui n'ajoutent aucune valeur au processus d'évaluation?</i></b>
<b>Participants</b>	

	<p>Un participant considère que l'un des rôles des chercheurs principaux est d'agir comme le coordonnateur de la recherche longitudinale, compte tenu de l'objectif de l'initiative. De plus, ils croient que C-3 fausse l'évaluation en faveur d'une approche théorique traditionnelle, ce qui demande généralement plus de temps à un projet en raison de l'intérêt concurrentiel, plus de processus internes, et l'inclusion des étudiants diplômés, ce qui peut diluer les mandats. Aucun de ces facteurs n'a tendance à influencer sur une approche du secteur privé à la recherche appliquée. Le participant soutient la recherche en tant qu'étude appliquée sur la santé en milieu de travail afin d'aider à comprendre et à orienter la mise en place d'interventions à long terme fondées sur des données probantes. Le but étant d'améliorer la santé psychologique des membres de la GRC, plutôt que de se livrer à un exercice purement théorique.</p>
<b>Résultat</b>	<p>L'EDT ne propose pas une approche théorique traditionnelle, mais exige plutôt une personnes qui a une expertise à la fois comme scientifique et clinicien pour fournir la preuve empirique requise par le Canada pour orienter les décisions politiques futures et promouvoir les soins de santé mentale pour la GRC. Afin de répondre aux exigences de ce projet, la sous-traitance de ce qui est nécessaire, en ce qui concerne les qualifications et l'expertise, est encouragée.</p>
<b>4.6</b>	<b><i>Le nombre minimal de points devrait-il être accru ou réduit?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant a indiqué que le nombre de points minimum requis étaient suffisants, alors qu'un autre a indiqué que le nombre devrait être diminué et que l'on devrait insister davantage sur le plan du projet et l'équipe de soutien. Mettre moins l'accent sur les publications à comité de lecture, le <i>ResearchGate</i>, l'information sur <i>Google Scholar</i>, ainsi que les facteurs tels que le nombre de citations et de revues scientifiques.</p>
<b>Résultat</b>	<p>Le plan de projet recevra des points additionnels comme suggéré. En outre, le succès global du projet nécessite une équipe multidisciplinaire, et dans cette optique, les autres spécialistes clés de l'équipe (p. ex., gestion de l'information sur la santé, les statistiques longitudinales, la collecte et l'analyse des données physiologiques, etc.) seront pris en compte dans les prochains calculs de points. Les résultats escomptés du projet exigent une rigueur scientifique et ils permettront des changements politiques et opérationnels défendables. Pour ces raisons, le nombre minimum de points requis ne sera pas réduit.</p>
<b>4.8</b>	<b><i>La GRC croit que l'équipe qui entreprendra l'étude aura besoin d'experts en statistiques, en études longitudinales, en traumatisme, en calcul de l'analyse des données de capteurs physiologiques, en gestion de la santé et en protection de la vie privée. Est-ce exact? Est-ce que d'autres expertises seraient requises?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant indique que la GRC devrait avoir en poste un épidémiologiste, des spécialistes de la santé mentale et des traumatismes, des statisticiens, des chercheurs travaillant à l'étude longitudinale de la santé, un analyste de données de détecteurs physiologiques, un expert en gestion de la santé et un expert en matière de vie privée. Il devrait y avoir une expertise intégrée en matière d'analyse de données sur la santé pour aborder l'élaboration d'un ensemble de données intégrées et de liaisons de données complexes, qui éclairera une stratégie fondée sur des données probantes et renforcera les processus décisionnels.</p>

	<p>Le deuxième participant demande l'intégration de la gestion de l'information sur la santé. La gestion de l'information sur la santé et la gestion de la santé sont deux choses différentes et devraient être qualifiées différemment. L'intégration de la gestion de l'information sur la santé servira d'appui à de nombreux aspects du projet : gestion des dossiers, vie privée, sécurité, confidentialité, collecte de données (p. ex. la création d'un ensemble de données minimum normalisé), qualité des données (c.-à-d. la définition des 10 dimensions de la qualité des données et la façon de les utiliser), intégrité des données (c.-à-d. l'origine de la vérité), etc.</p> <p>Le troisième participant souligne la psychologie de la santé au travail et cette perspective manquante sur le modèle de recherche et les résultats qu'elle offre à la description du projet actuelle.</p>
<b>Résultat</b>	Les soumissionnaires doivent avoir dans leur proposition un coéquipier possédant des aptitudes de gestion de l'information sur la santé.

<b>SECTION 5 : Critères de sélection</b>	
<b>5.1</b>	<b><i>La méthode de sélection proposée semble-t-elle équitable et raisonnable?</i></b>
<b>Participants</b>	Les participants trouvent la méthode de sélection raisonnable.

<b>SECTION 6 : Base ou Méthode de paiement</b>	
<b>6.1</b>	<b><i>La base de paiement proposée est-elle raisonnable?</i></b>
<b>Participants</b>	Deux participants estiment que la base de paiement est raisonnable. Un participant mentionne que l'exactitude des coûts estimés pourrait sévèrement être remise en question pour les projets de plus longue haleine en raison de la durée, de la fluctuation monétaire, de la progression du projet en temps réel, des délais inévitables pour nommer seulement quelques événements imprévus au moment de la proposition initiale. Les frais de déplacement et de subsistance ne sont pas les seules dépenses vulnérables à ces événements.
<b>Résultat</b>	<p>Compris. Actuellement, la base de paiement est structurée en paiements d'étape jusqu'à un prix plafond et les frais de déplacement et de subsistance sont mis à part. Il ne peut y avoir de fluctuations monétaires, puisque tous les fonds sont en dollars canadiens et puisque le travail sera effectué au Canada, par des fournisseurs canadiens.</p> <p>Le Canada a tenu compte de la longue durée du projet en offrant au soumissionnaire l'occasion d'ajuster ses frais de main-d'œuvre de plus ou moins 3 % d'année en année. Comme le soumissionnaire propose sa propre solution, les coûts s'y rattachant devraient être bien compris.</p>
<b>6.2</b>	<b><i>Comment établiriez-vous la structure de la base de paiement?</i></b>

<b>Participants</b>	<p>Un participant recommande que les frais de déplacement et de subsistance soient fixés annuellement, puis approuvés par la GRC. Aucune estimation fiable de ces frais n'est possible en raison du trop grand nombre de facteurs à considérer.</p> <p>Un deuxième participant suggère une base de paiement à frais remboursables avec limitation des dépenses, laissant ainsi à l'entrepreneur l'occasion d'avertir le pouvoir de passation des marchés de l'adéquation de la somme du contrat si des modifications techniques, des changements ou des réinterprétations devaient être proposés et approuvés.</p>
<b>Résultat</b>	<p>Les frais de déplacement et de subsistance seront payés au prix coûtant s'ils sont détaillés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et accompagnés des reçus. Les soumissionnaires n'auront pas à inclure les frais de déplacement dans leur proposition, car ceux-ci seront remboursés au prix coûtant, sans disposition de majoration.</p> <p>Les frais de déplacement et de subsistance sont à frais remboursables avec limitation des dépenses.</p>
<b>6.3</b>	<b><i>Êtes-vous en mesure de fixer un prix ferme par participant en prenant compte de la structure de répartition du travail et de toutes les ressources connexes pour terminer l'évaluation?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant mentionne qu'il pourrait fournir un prix ferme par participant en prenant compte de la structure de répartition du travail et de toutes les ressources connexes pour terminer l'évaluation.</p> <p>Un deuxième participant a certaines questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il veut avoir une définition supplémentaire du terme « prix ferme par participant ». Est-ce que cela réfère au nombre de participants qui commencent le programme? Qui terminent le programme? Par membre du groupe témoin? Par membre du groupe d'intervention?</li> <li>• Nous pouvons identifier les coûts de projet variables spécifiquement reliés au nombre de participants. Les coûts de projet qui ne changent pas en fonction du nombre de participants, mais qui touchent l'ensemble du projet peuvent également être identifiés. Ces renseignements peuvent être utilisés pour faire l'estimation du « prix par participant ».</li> <li>• Une telle structure de prix n'a de valeur que si les hypothèses qui la maintiennent (p. ex. les taux de participation et les taux d'abandon) s'avèrent être exactes.</li> </ul>
<b>Résultat</b>	<p>Cette question a été posée à titre d'information seulement. L'énoncé du prix ferme par participant est fondé sur le nombre total des volontaires qui participent et qui terminent les évaluations psychologiques initiales et les protocoles d'évaluation. Pour le moment, le Canada ne cherche pas à obtenir un prix ferme pour la totalité du projet.</p>
<b>6.4</b>	<b><i>Quelle est votre méthode de paiement privilégiez-vous : paiements mensuels, paiements d'étape, paiements progressifs? Quelle est la méthode la plus efficace pour assurer la réalisation des travaux?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Chaque participant a une préférence différente :</p>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préfère des paiements mensuels à prix ferme.</li> <li>2. Préfère des paiements progressifs trimestriels.</li> <li>3. Le projet présente des coûts initiaux importants et nous aurons besoin de financement pour couvrir les frais de mise en marche, comme la préparation d'un espace de travail sécuritaire et fonctionnel, la préparation au lancement du projet (p. ex des réunions ou du matériel promotionnel et de recrutement) et l'acquisition d'appareils de monitoring physiologique. Les paiements d'étape sont acceptables.</li> </ol>
<b>Résultat</b>	Le Canada prendra les suggestions en délibération, à l'exception du point 3 : financement initial pour couvrir les frais de mise en marche. Cela serait considéré un paiement anticipé et ne sera pas admis pour ce projet. En vertu de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le Canada ne paiera que pour services rendus ou biens livrés.
<b>6.5</b>	<b><i>Avez-vous d'autres commentaires au sujet de la base ou de la méthode de paiement?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant veut savoir si les frais de vérification constituent une dépense admissible au contrat ou si les demandes d'audit seront à la charge du Canada.</p> <p>Un deuxième participant relève un nombre de problèmes concernant l'ébauche du contrat :</p> <p>7.7.1 – Frais de déplacement et de subsistance La démarche recommandée est de mener les évaluations en utilisant le réseau de télécommunications disponible. Cela aura une grande incidence sur les dépenses.</p> <p>7.8 – Nous recommandons de remplacer les exigences de « copies des factures, des reçus et des coupons pour les dépenses directes et les frais de déplacement et de subsistance » par une phrase correctement formulée de manière à donner à la GRC (ou à ses vérificateurs) un accès raisonnable aux registres financiers pertinents au projet à des fins de vérification. Ce changement serait cohérent avec l'exigence détaillée en 7.9.2 voulant que les registres soient conservés et rendus disponibles à la GRC. Ce serait également cohérent avec l'exigence déjà en place concernant le financement de recherche reçu par d'autres organismes fédéraux.</p> <p>7.9.2 – Nous recommandons la révision de l'exigence « doit conserver les documents pendant six (6) ans après le dernier paiement effectué en vertu du contrat ou jusqu'au règlement des litiges ou réclamations en cours, selon la plus tardive des deux dates ». Nous conservons les documents comptables six (6) ans après l'année financière, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada. Après cette période, les documents peuvent être détruits. Les copies physiques des documents comptables (demandes de remboursement, factures, reçus) ne sont pas séparées par projet. Les documents électroniques restent disponibles après la période obligatoire de six ans, mais ne contiennent pas l'intégralité des copies des pièces justificatives (p. ex. : une image électronique d'une demande de remboursement est ajoutée au système lorsque celle-ci est traitée, mais n'est pas accompagnée des reçus et des documents justificatifs. Les copies physiques de la demande et des reçus et documents justificatifs seront conservées pour la période de six ans prévue par la loi). Nous recommandons que la GRC (ou ses vérificateurs) soit chargée de vérifier les procédures de manière régulière et planifiée (annuellement, semestriellement ou par projet), aux frais du Canada. Cela garantirait la disponibilité des documents et la supervision efficace du projet par la GRC.</p>

	<p>Référence à l'énoncé des travaux – 7. et 7.1 – Nous recommandons que la GRC clarifie les termes <i>Mises à jour du budget</i> et <i>État du budget</i>. Ce n'est pas clair quels renseignements sont nécessaires pour remplir ces exigences.</p>
<b>Résultat</b>	<p>Ce qui est entendu par <i>frais de vérification</i> n'est pas clair aux définitions du contrat. Le Canada ne remboursera pas les frais de vérifications engagés par l'entrepreneur. Si le Canada décide d'auditer l'entrepreneur, il le fera à ses frais.</p> <p>7.7.1 – Il revient à l'entrepreneur de déterminer dans sa proposition comment il mènera les évaluations annuelles.</p> <p>7.8 – L'exigence relative à la préservation des reçus en guise de preuve est prévue à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>. Le Canada n'engagera pas la GRC ou SPAC à la réalisation d'un audit.</p> <p>7.9.2 – Comme cela a déjà été mentionné, les reçus doivent accompagner les factures au moment du paiement.</p> <p>7.1 – mises à jour du budget et état du budget – Ces termes seront retirés de l'énoncé des travaux.</p>

<b>SECTION 7 : Modalités du contrat</b>	
<b>7.1</b>	<b><i>Avez-vous pris connaissance des conditions générales ainsi que des modalités et des conditions supplémentaires mentionnées? Sont-elles acceptables?</i></b>
<b>Participants</b>	<p>Un participant souhaite négocier certaines modalités. Un deuxième participant témoigne son accord et indique ce qui suit :</p> <p>Clause 2035 05-3 – « Les travaux ne doivent pas être exécutés par des personnes qui, de l'avis du Canada, sont incompetentes ou ne se sont pas conduites convenablement. » Cette clause nécessiterait des clarifications supplémentaires.</p> <p>Clause 2035 05-5 – « L'entrepreneur ne peut pas utiliser les installations, l'équipement ou le personnel du Canada pour exécuter les travaux à moins que le contrat le prévoit explicitement. » Cette clause pourrait nécessiter des révisions si des évaluations ont lieu dans une installation de la GRC, ce que nous recommandons afin de favoriser la participation chez les cadets.</p> <p>Clause 2035 19-1 – « Sauf disposition contraire dans le contrat, le droit de propriété sur les travaux ou toute partie des travaux appartient au Canada dès leur livraison et leur acceptation par le Canada ou pour le compte du Canada. » Notre organisme, nos chercheurs et les autres chercheurs travaillant au projet nécessiteraient des licences internationales, perpétuelles et exemptes de royalties, pour utiliser les travaux et les données.</p>



	<p>Clause 2035 20 – « Les droits d’auteur liés au matériel appartiennent au Canada. » La définition de <i>matériel</i> devrait être clarifiée en ce qui a trait à ce projet, car cela pourrait avoir une incidence sur les droits moraux.</p> <p>Clause 2035 31-3 – Les commentaires relatifs à la préservation des documents sont listés ci-dessus. Il faudrait discuter de cette clause et potentiellement la réviser.</p>
<b>Résultat</b>	<p>Clause 2035 05-3 – Les travaux doivent être exécutés par des personnes qui sont compétentes dans leur domaine et qui se conduisent de manière professionnelle.</p> <p>Clause 2035 05-5 – Vous êtes dirigés vers l’énoncé « à moins que le contrat le prévoie explicitement ». L’énoncé des travaux prévoit spécifiquement l’accès aux installations de la GRC pour les premières évaluations.</p> <p>Clause 2035 19-1 – Les résultats de l’évaluation des facteurs relatifs à la vie privée détermineront qui sera propriétaire de toute propriété intellectuelle découlant du contrat.</p> <p>Clause 2035 20 – Le mot <i>matériel</i> est clairement défini au premier paragraphe et demande que trois conditions soient remplies : 1) créé par l’entrepreneur dans le cadre du travail prévu au contrat; 2) doit être livré au Canada; 3) protégé par un droit d’auteur. Si les trois conditions ne sont pas toutes respectées, il n’y a pas de problème. Actuellement, il n’existe aucune information qui pourrait être régie par un droit d’auteur. Le résultats matériel n’existerait pas sans le Canada et le contrat, et le Canada aura payé pour le matériel: donc, le Canada possède le matériel.</p> <p>Clause 2035 31-3 – La préservation des documents restera telle quelle. À tout moment pendant le contrat, l’entrepreneur pourra demander au Canada, par écrit, l’autorisation de détruire des renseignements. Le Canada prendra la demande en considération.</p>
<b>7.2</b>	<p><b><i>Les articles de l’accord comprennent une clause sur les droits de publication qui empêche la publication des données, des analyses ou des constatations propres à la GRC pour une période de deux (2) ans après la date de fin du contrat. Ces exigences posent-elles un problème à votre entreprise?</i></b></p>
<b>Participants</b>	<p>Un participant indique que l’interdit de publication n’est pas un problème. Les deux autres participants ont soulevé les problèmes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nous sommes dévoués à la création et à la propagation des connaissances nous n’acceptons généralement pas, ni ne faisons la promotion, de l’interdiction ou de la prorogation de la dissémination de la propriété intellectuelle. Qui plus est, la publication des résultats préliminaires à intervalles réguliers tel que recommandé dans la proposition l’est certainement afin d’encourager la participation des cadets et le ralliement des parties prenantes (comme Sécurité publique Canada). Lorsqu’un tel délai de publication ou de présentation publique est nécessaire, il n’excède rarement six (6) mois : ainsi, l’Université recommande que les particularités de cette clause soient négociées.</li> </ol>

	<p>2. Les chercheurs et les étudiants de faculté mènent des recherches académiques dans l'optique de les publier. Un délai de deux ans après la fin du contrat, soit en 2027, est inconcevable pour eux. Il serait préférable que la publication de l'article scientifique soit faite pendant le projet, suivant un examen préalable et l'autorisation écrite de la GRC pour garantir que la confidentialité n'est pas brisée. Il est tout à fait normal lors de travaux de recherche effectués avec des partenaires ou des commanditaires dans le domaine de s'assurer que les renseignements de nature confidentielle ou exclusive ne soient pas publiés.</p>
<b>Résultat</b>	<p>La clause en question indique : « L'entrepreneur ou l'auteur ne doit pas publier ou avoir publié des données ou des œuvres protégées faisant référence à la GRC pour la durée du contrat et pour une période de deux ans après la fin du contrat <b>sans le consentement écrit du Canada</b> par l'intermédiaire du pouvoir de passation des marchés. »</p> <p>Ce n'est pas l'intention du Canada de nuire à la publication du matériel, mais le Canada doit tenir compte de certains enjeux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les données recueillies révèlent des renseignements personnels sur la santé des employés du Canada;</li> <li>2) Ces renseignements, qui ont le pouvoir de nuire à la réputation de la GRC et de ses membres, doivent être gérés de manière appropriée.</li> </ol> <p>L'entrepreneur doit aussi garder à l'esprit qu'il n'aurait pas accès à ces données sans le Canada et ses employés. En vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, les renseignements sont sous la responsabilité du Canada : il est donc de son devoir de protéger la santé, la sécurité et la vie privée de ses employés.</p> <p>La clause sur les droits de publication impartit au Canada un regard privilégié aux travaux pour garantir que ses obligations juridiques et éthiques sont respectées. Cette clause protège également l'entrepreneur contre une potentielle imputabilité. L'objectif final est de publier les résultats de cette étude.</p>

<b>SECTION 8 : Sécurité, assurance et autres exigences</b>	
<b>8.1</b>	<b><i>Satisfaites-vous déjà aux exigences obligatoires en matière d'assurance précisées à l'annexe « C », ou serez-vous en mesure d'y satisfaire?</i></b>
<b>Participants</b>	Tous les participants indiquent qu'ils sont assurés conformément aux exigences.
<b>8.2</b>	<b><i>Serez-vous en mesure de satisfaire aux exigences relatives à la sécurité spécifiées? Avez-vous compris comment obtenir les autorisations nécessaires définies à l'article 7.3 de la pièce jointe 1?</i></b>
<b>Participants</b>	Actuellement, tous les participants remplissent les exigences de sécurité.
<b>8.3</b>	<b><i>Êtes-vous prêt à signer l'entente de non-divulgence?</i></b>

<b>Participants</b>	Tous les participants étaient prêts à signer l'accord de non-divulgence.

## 6. Conclusion

La rétroaction de l'industrie a permis au Canada de déterminer les sujets de préoccupations possibles de certains participants et d'améliorer le processus d'approvisionnement en apportant des modifications à la version finale de la DP afin de répondre aux principales préoccupations.

TPSGG et Transports Canada désirent remercier tous les participants qui ont fourni des réponses. Ce dialogue bidirectionnel et les résultats en découlant ont fourni au Canada des renseignements utiles qui l'aideront à finaliser la stratégie d'approvisionnement.